MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 16-3-60 035691

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

8ème année N° 4

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

1ère Edition N° 3
2ème Edition n° 3
4ème Edition n° 3

9 mars 1960

INFORMATIONS

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Zones I, II, IV

Les précipitations des 6, 7 et 8 mars , survenues après des journées ensoleillées, créent des conditions très favorables à l'infection des fleurs et des jeunes fruits aussi bien sur abricotiers, dont la floraison est souvent terminée, que sur le cerisier et le pêcher qui sont en cours de floraison.

Traiter dès réception du présent avis.

Etant donné la végétation, il faut s'abstenir d'utiliser des produits contenant du cuivre. On utilisera les produits organiques ou les soufres micronisés.

TAVELURE DU POIRIER

Zones I, II, IV

Le traitement préconisé le 2 mars a été "lavé" ; il convient de le renouveler immédiatement vu le développement rapide des pièces florales très sensibles à la maladie. Si 25 % des corymbes a atteint le stade E 2, cesser d'utiliser les produits cupriques.

TAVELURE DU POMMIER

Zones I, II

Dans quelques plantations, certaines variétés ont (selon le porte-greffe) atteint le stade C . Sur ces arbres une protection doit être réalisée à bref délai.

CLOQUE DU PECHER

Zones I, II, IV

L'exécution nécessaire d'un traitement approprié pourra se concilier avec celle du traitement contre le Monilia.

ANTHONOME DU POMMIER

Zones I, II, IV

Un début d'activité de cet insecte a été observé aux confins des Cévennes. Nous recommandons aux arboriculteurs de réaliser des observations personnelles dans leurs vergers, et de traiter leurs arbres aussitôt qu'ils constateront des accouplements.

Cet insecte est susceptible d'occasionner de graves dommages en 1960 (surtout dans le Conflent, les vallées de la Montagne Noire et les Cévennes).

PUCERONS DES ARBRES FRUITIERS

Zones I, II, IV

Les pullulations de ces insectes pouvant être très rapides, ajouter un insecticide systémique aux bouillies anticryptogamiques chaque fois que l'existence de feuilles ou de stipules rend cette [illegible]

ACARIENS Zones I, II, IV

Une extension très importante de ces ravageurs étant susceptible de se produire très tôt sur les arbres fruitiers, utiliser un acaricide ovicide et de contact, lors d'un prodhain traitement.

PARASITES DE L'OLIVIER Zones I, II

Le Neïroun est entré en activité. Le Cycloconium (oeil de paon) doit également être traité au début mars; c(est pourquoi nous conseillons la pulvérisation d'une bouillie mixte (anticryptogamique + insecticide).

AVIS IMPORTANTS -

I - Les personnes non réabonnées à ce jour, ne pourront recevoir Phytoma de Janvier et Février.

II - Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 2 timbres à 0,25 NF

III - Liste des produits :

La liste ci-incluse est à conserver précieusement; les indications qu'elle comporte ne devant pas être renouvelées.

IV - LEs abonnés qui n'auraient pas reçu le numéro de Phytoma de décembre 1959 sont priés de nous en informer.

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON